



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E60119

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1966

Forme juridique : SCOP

Capital : 242 957

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 576680029

Siret : 576 680 029 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 0118

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 300027

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 300027

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/06/2023

Raison sociale : SANICHAUFF SCOP

ZONE DU LOBEL
RUE VAUBAN . BP 25
62510 ARQUES

Téléphone : 03 21 38 01 73

Portable : 06 50 27 16 16

Site Internet : www.sanichauff.com

E-mail : francois.leduque@sanichauff.com

Responsabilité légale :

LEDUQUE FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 03 21 38 39 49

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2020
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	24/05/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	24/05/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	24/05/2023
o Poêle ou insert bois	24/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.